

98 B 14 J 6

A6700

- 4 OCT. 2005

IDÉA FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de €. 375 786,83
Siège social : 4 rue Saint-Georges
67500 HAGUENAU

—
R.C.S. Strasbourg B 420 945 149
Siret 420 945 149 00011
Code APE 741J
—

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 juin 2005

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

L'an deux mille cinq, le trente juin à quatorze heures, les associés de la société Idéa Finance, société à responsabilité limitée au capital de €. 375 786,83, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Gilbert STIMPFLIN, gérant.

Monsieur le Président constate la présence de :

- M. Gilbert STIMPFLIN, associé gérant
propriétaire de

1 972 parts

- Mme Virginie HERREL, associée
propriétaire de

493 parts

Total des parts représentés

2 465 parts

soit l'intégralité du capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004,
- les rapports de la gérance,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- les statuts de la société.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport général du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- approbation desdits comptes,
- quitus à la gérance,
- affectation et répartition des résultats de l'exercice,
- approbation des conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant,
- divers.

Les documents prescrits ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions prévues par la loi.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport général, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2004 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

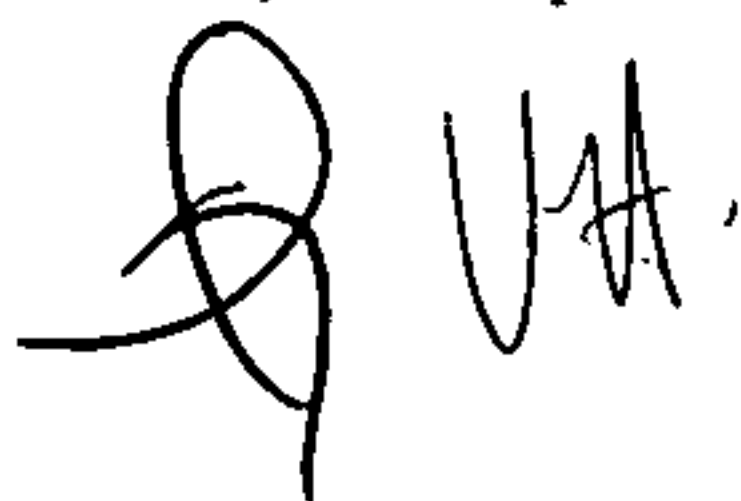
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Q' followed by 'UH'.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, approuve les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

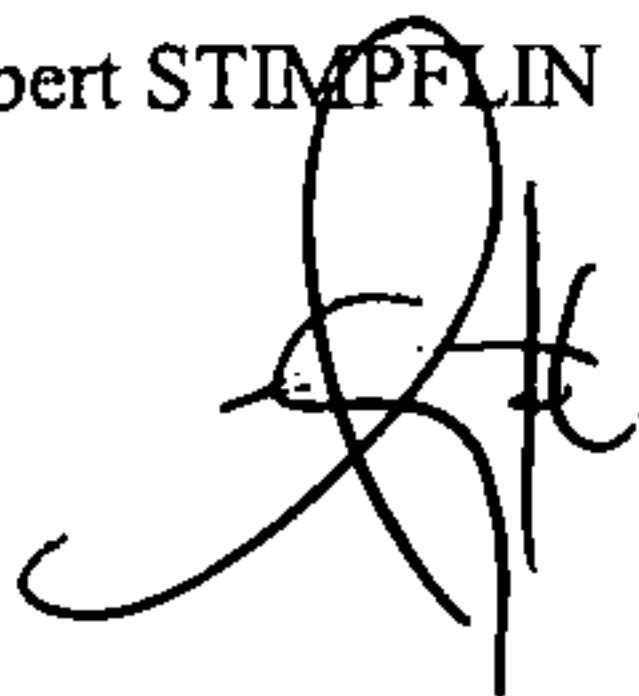
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire de notre société la société AURALP S.A. et en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Daniel BORJA. Leurs mandats auront une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents après lecture.

M. Gilbert STIMPFELIN



Mme Virginie HERREL

